



Divorce à l'amiable avec un bien en commun

Par **menotti**, le **30/03/2009** à **11:13**

Séparée depuis bientôt 2 ans, je souhaite divorcer de mon ex mari. Pour l'instant aucune procédure n'a été entamée.
Nous avons un bien en commun qui est en vente et qui ne se vend pas.
Mon ex mari en assume tous les frais et charges et me donne une aide financière pour élever notre fille.
Est ce que j'ai une autre solution que celle d'attendre que ce bien se vende pour entamer une procédure de divorce?
Lui laisser ma part de ce bien et lui demander une compensation du capital que je ne toucherais pas?
Faire une demande de divorce sans être tenue de subvenir aux charges de ce bien tant qu'il n'est pas vendu?